



CHARTRE DES **ARTISTES PARTENAIRES EXPOSANTS** de « **Art'Expo 2021** »

Je soussigné(e) :

confirme par la présente, m'engager pour les deux jours et accepter les clauses des artistes partenaires exposants ci-dessous, dans le cadre de sa participation à « **Art'Expo 2021** », les samedi 6 et dimanche 7 mars 2021 à Sainghin-en-Mélantois - France.

1/ Qualité des œuvres exposées

Durant ces deux jours, l'artiste exposant ou son représentant, ne présentera que des œuvres personnelles en lien direct avec l'écologie.

2/ Exposition/Vente

Le prix des œuvres proposées par l'artiste devra être affiché pour renseigner le public sur sa valeur marchande. Sur toutes les œuvres vendues l'artiste reversera 10% à l'association 7Lieux. L'acheteur, en payant l'œuvre à l'artiste, pourra repartir avec le produit exposé. L'artiste pourra exposer une autre œuvre à la place restée vide. La transaction devra être portée à la connaissance de l'organisateur 7Lieux qui tiendra un registre spécifique des ventes. A la fin d'Art'Expo 2021, l'artiste fera un chèque correspondant aux 10% de la valeur des œuvres vendues pendant les 2 jours, somme qui permettra à l'association 7Lieux de continuer à participer activement à la transition écologique.

3/ Installation et démontage

L'artiste exposant installera son espace le vendredi 5 mars 2021 entre 13h30 et 20h. En cas d'impossibilité nous le faire savoir. Le rangement et le démontage se fera uniquement le dimanche 7 mars à partir de 18h.

- *Je déclare respecter scrupuleusement les directives de cette charte.*

Date :

Signature avec mention manuscrite « lu et approuvé »